

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements		
Nom ou dénomination : Gabriel Nau		
Adresse: N°.33 Rue Philibert Delorme		
Code postal75017 Commune Paris		
Objet: Elementum ac urna? Porttitor? Proin tincidunt et dapibus pid habitasse ac porttitor facilisis dignissim, nunc ac pulvinar nisi quis aliquet porttitor, hac eros lectus, vut tincidunt dignissim enim mus nisi, sed mauris scelerisque, porta, nec etiam, ultricies non mattis nunc ut pulvinar? Proin eros nec porta.		
Cochez la case concernée (1) :		
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du// publié au Journal officiel du/		
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation		
Fondation d'entreprise		
Oeuvre ou organisme d'intérêt général		
☐ Musée de France		
Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif		
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises		
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle		
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals		
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement		
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)		
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif		
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).		
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)		
Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)		
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)		
Agence nationale de la recherche (ANR)		
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)		
Autre organisme :		

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

Donateur		
The second secon	oms: briel	
Adresse: 33 Rue Philibert Delorme		
Code postal .75017 Commune Paris		
Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versem	ents ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :	
1	euros	
Somme en toutes lettres :deux cents euros		
Date du versement ou du don :24./10/2011		
Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versem prévue à l'article (3) : 200 du CGI 23	ents qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt 8 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI	
Forme du don :		
☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé	☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres	
Nature du don :		
☐ Numéraire ☐ Titres de sociétés cotés	Autres (4)	
En cas de don en numéraire, mode de versement du don :		
Remise d'espèces Chèque	☐ Virement, prélèvement, carte bancaire	
(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases. L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du liv de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 20	in the state of th	
Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organi dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une ame ces documents.		
(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les l	énévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement	
	Date et signature	
	/	